

ABATTRE	un bateau abat, lorsque la direction qu'il suit l'éloigne du vent.
ABORDAGE	choc involontaire entre deux bateaux.
ACCASTILLAGE	ensemble des accessoires constituant l'équipement d'un bateau (poules, taquets, clam-cleat, etc...).
ACCOSTER	venir se placer le long d'un quai ou d'un autre bateau.
ADONNER	se dit du vent, lorsqu'il tourne dans un sens favorable à la marche d'un voilier. exemple : lorsque le vent tourne vers la droite, par rapport à un bateau naviguant tribord amure, le vent adonne .
AFFAIRES MARITIMES	administration régissant tout ce qui touche à la mer et au domaine maritime, organisée en Directions Régionales et Quartiers implantés dans un port de commerce ou de pêche.
AIGUILLOT	ferrure venant se placer dans les logements (femelots) permettant de fixer le safran au tableau arrière du bateau.
ALLURE	direction que suit un bateau par rapport au vent. Un bateau peut naviguer à différentes allures : le PRES, le TRAVERS, le LARGUE, le VENT ARRIERE.
AMARRAGE	action de fixer un cordage ou d'attacher un bateau à quai ou à un autre bateau.
AMER	objet fixe, très visible, situé sur une côte ou en mer pouvant servir de point de repère pour la navigation (clocher, phare, balise, point remarquable).
AMURE	côté du bateau que vient frapper le vent en premier. Un bateau est dit : BABORD AMURE, lorsqu'il reçoit le vent sur le côté gauche, TRIBORD AMURE, lorsqu'il reçoit le vent sur le côté droit. Le point d'amure désigne le coin avant inférieur par lequel la voile est fixée sur le grément.